Motion Développement Durable de St-Cergue

Présentée au Conseil communal

Saint-Cergue, le 24 mai, 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Au vu des différentes interventions au Conseil communal en lien avec la **durabilité**, **l'environnement, l'énergie ou la mobilité**[1], il nous paraît utile de définir des objectifs communaux de durabilité à moyen et long terme, tel que souhaité par le Canton[2].

L'agenda 2030 cantonal est un document d'orientation inspiré de l'agenda 2030 des Nations Unies. Il présente un recueil des engagements cantonaux en matière de développement durable et offre un cadre au Plan Energie et Climat Communal (PECC)[3].

Notre commune fait déjà des efforts d'économie d'énergie et de gestion des eaux claires, mais n'a pas encore défini ses objectifs ou ses outils en matière de durabilité[4] globale.

Nous pensons que notre commune doit devenir proactive dans son approche du développement durable, tel qu'Arzier, Bassins et Le Vaud, qui, tout récemment, ont mis en place un projet intercommunal lié au développement durable ou encore Trélex, Coppet ou Givrins, qui ont fait appel au PECC.

Nous soumettons au Conseil communal la motion de développement durable avec les objectifs suivants :

1. La Commune définit ses priorités dans les objectifs 2030 et met en place des stratégies pour les appliquer

2. Les diverses décisions et préavis municipaux sont systématiquement évalués sous l'angle du développement durable (environnemental, social et économique). En cas d'absence d'impact, la mention « pas d'impact » suffit.

3. Selon le PECC, une commission municipale ou communale, ou un dicastère est constitué pour conseiller ou coordonner les projets sous cet angle. Les membres d'une telle commission ne pourraient participer sur un même sujet à une autre commission pour assurer la diversité des points de vue représentés.

---

[1] Annexe 1 : Inventaire 2017-2021 des préavis en lien avec le développement durable

[2] Annexe 2 : Communiquée de presse de l'état de Vaud du 16 mai 2022
https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/news/15799i-la-dynamique-climatique-est-lancee-au-niveau-communal/?utm_source=Twitter&utm_medium=Social&utm_campaign=votation&utm_content=ap_lkx9bo8gfi

[3] Annexe 3 : Exemple d'une fiche du Plan Energie et Climat Communal
https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc/#c2073600

[4] Annexe 4 : Inventaire et statistiques des instances dédiées au développement durable des communes du district de Nyon

En conclusion, nous demandons à la Municipalité de mettre en place un dicastère dédié au développement durable appuyé par une commission qu'elle jugera adéquate selon les points mentionnés ci-dessus.

Les soussignés proposent au Conseil Communal de transmettre à la Municipalité la motion pour réponse.

Muriel Archer-Galibourg

Rose Birchler

Alice Duvert

Reto Lampert

Christiane Maillefer

Alexandre Othenin-Girard

Annexe 1 : Inventaire des préavis en lien avec le développement durable à St-Cergue

Préavis		**objectifs de Développement Durable impactés**
2021/24	contrat Jura Vaudois	protection biodiversité
2021/19	règlement sur la gestion des déchets	recyclage/ réduction de l'usage des plastiques, compostage en place, allongement des cycles de vie des objets
2021/07	Déchetterie: signalétique et achat de sacs pour les habitants	recyclage/ réduction de l'usage des plastiques
2021/02	2ème phase parking de la Givrine	imperméabilisation et stérilisation des sols, mobilité, infiltration des eaux de pluie et recharge des nappes phréatiques
2021/01	réfection de trottoir (observatoire-rd point)	perméabilité des sols, réemploi de matériaux de construction, infiltration des eaux de pluie, mobilité douce
2020/18	espace VTT	réemploi de matériaux de site, protection de la biodiversité, protectior du sol et réduction des risque liés aux catastrophes climatiques (tempêtes, glissement de terrain,..)
2020/15	assainissement chauffage Vallon	réduction CO2 /économie énergie
2020/14	assainissement centrale CAD	réduction CO2 /économie énergie
2020/12	réfection trottoir rue de la gare	perméabilité des sols, réemploi de matériaux de construction, infiltration des eaux de pluie, mobilité douce
2020/08	achat d'un Citroën berlingo	mobilité/réduction Co2
2020/01	rénovation école JJR	réduction de l'usage du plastiques, emploi de matériaux locaux, économie énergie, réemploi de matériaux de construction
2019/12	rénovation appartement Ancienne Poste	réduction CO2 /économie énergie
2019/08	réfection toiture chalet Prangine & modif salle de traite chalet de Couvaloup	réduction CO2 /économie énergie, récupération méthane
2019/01	rénovation chaufferie bibliothèque	réduction CO2 /économie énergie
2018/06	réfection de 3 tronçons de trottoirs	perméabilité des sols, réemploi de matériaux de construction, infiltration des eaux de pluie, mobilité douce
2017/13	achat épareuse	protection de la biodiversité, fertilisation/compostage
2017/09	renouvellement place de jeux	perméabilité des sols, réemploi de matériaux du site, réduction des îlot de chaleur, réduction de l'usage des plastiques
2017/07	transformation intérieure Ancienne poste	réduction CO2 /économie énergie, emploi de matériaux locaux, réemploi de matériaux de construction
2017/06	nouvelle école du Vallon	protection des sols, réduction de CO2/économie d'énergie, mise en valeur de matériaux ou savoir-faires locaux, réemploi de matériaux
2017/04	pose collecteur EC La Cure	infiltration des eaux claires/recharge des nappes phréatiques

20 préavis liés au développement durable sur

86 préavis au total entre 2017 et 2021 dont

24 de début de législature, gestion, bugdet ou imposition

62 préavis de projets -> 20 préavis impactant le développement durable / 62, donc

1/3 des préavis ont un impact sur le développement durable

Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Etat de Vaud

Bilan intermédiaire du programme PECC

La dynamique climatique est lancée au niveau communal

Lancé il y a un peu plus de six mois par le Département des institutions et du territoire (DIT), le programme Plan énergie et climat communal (PECC) a trouvé son public. Sur les 300 communes vaudoises, une trentaine ont déjà demandé à bénéficier d'une subvention pour accompagner la mise en œuvre d'un plan climat à leur échelle. De plus, des dizaines d'autres utilisent les outils mis à leur disposition par le DIT et sont sur le point de lancer un plan climat sur leur territoire.

Outils pratiques, formations et conseils d'experts

Les communes sont des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques. Fort de ce constat, le Conseil d'Etat a fait de l'accompagnement des collectivités publiques vaudoises une des 30 mesures stratégiques de son Plan climat cantonal, présenté en juin 2020. Pour atteindre cet objectif, le Bureau de la durabilité (BuD), qui est rattaché au DIT, a imaginé en partenariat avec les services concernés le programme PECC, dont le but est d'encourager la mise en œuvre pragmatique d'un plan climat à l'échelle locale. Un modèle de plan climat communal, un catalogue de fiches d'actions concrètes, un bilan carbone simplifié, un profil énergétique, des fiches présentant les enjeux en termes d'adaptation aux changements climatiques ou encore un programme de formations sont ainsi mis à disposition gratuitement de toutes les communes vaudoises sur le site www.vd.ch/pecc.

Le programme PECC propose aux communes sans personnel dédié aux questions climatiques un appui financier pour couvrir en partie les frais d'une expertise externe. Cet appui doit permettre d'orienter les collectivités publiques à travers des prestations de conseils et de soutiens généralistes, y compris dans les démarches administratives. Ce financement s'étend sur quatre ans, permettant ainsi un accompagnement sur la durée. En parallèle, la subvention pour les communes Cité de l'Energie a été renforcée.

Un intérêt marqué et diversifié

Depuis septembre 2021, une trentaine de communes à la typologie variée se sont

engagées à réaliser un plan climat dans le cadre du programme PECC. Parmi elles, on retrouve aussi bien des petites communes de 250 habitant-e-s avec un profil rural que des collectivités publiques urbaines de plus de 8000 habitant-e-s. Un projet intercommunal de la région de Morges, avec les communes de Denges, Echichens, Lonay, Lully et Tolochenaz, a également vu le jour. Ce type de démarches collectives permet d'entamer une réflexion globale et de mener de façon efficiente des actions coordonnées sur des thèmes comme la mobilité, la planification énergétique ou la gestion des couloirs de biodiversité. Les élu-e-s communaux se sont également fortement mobilisés pour prendre part aux formations proposées par le Canton : une centaine de personnes ont déjà bénéficié d'un cours visant à donner des connaissances de base pour l'action climatique au niveau communal.

Un engagement sur la durée

Le programme PECC renforce l'accompagnement des collectivités publiques, notamment grâce à un crédit de 2.4 millions alloué par le Grand Conseil en juin 2021. En parallèle, de nombreuses communes se sont déjà investies dans des politiques climatiques, à l'instar des grandes villes du Canton ou de la trentaine de collectivités vaudoises certifiées Cité de l'Energie. Le Canton a pour objectif de soutenir le renforcement des échanges entre les communes et la mutualisation des ressources afin de faciliter et inciter le passage à l'action.

Conseillère d'Etat en charge du DIT, Christelle Luisier-Brodard se réjouit du succès remporté jusqu'ici par le programme PECC : « Passer à l'action à toutes les échelles pour atteindre les objectifs climatiques est l'enjeu majeur de ces prochaines années. La dynamique est désormais lancée dans le canton de Vaud et chaque collectivité vaudoise est invitée à se saisir des outils et à développer un plan climat adapté à sa réalité. »

Les communes intéressées peuvent se renseigner sur www.vd.ch/pecc ou auprès du Bureau de la durabilité, qui s'est récemment renforcé à travers l'engagement d'une cheffe de projet pour conseiller et orienter les autorités locales dans leurs démarches.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 mai 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT
DIT, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat,
021 316 45 14
DIT, Guillaume de Buren, chef du Bureau de la durabilité de l'Etat de Vaud,
021 316 73 24

PECC
Plan énergie et climat communal
Fiches d'action transversales

1

Mettre en place une commission de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité

Certaines communes n'ont pas ou peu de ressources humaines à disposition pour gérer les tâches et les projets en lien avec l'énergie, le climat ou la durabilité. La mise en place d'une commission permet d'accompagner efficacement la politique communale ou intercommunale dans ces domaines.

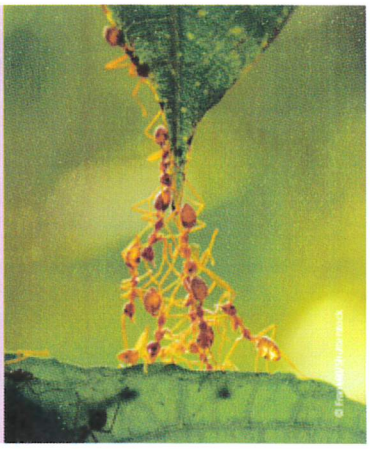

LIENS AVEC LE PLAN CLIMAT VAUDOIS

LIENS AUTRES FICHES
Toutes les fiches

BASES LÉGALES
Loi sur les communes

IMPLICATIONS POUR LA COMMUNE
Moins de 1 an (mise en place)
1-2 ans
2-4 ans

Simple
Moyenne
Élevée

Basses
Moyennes
Élevées

Objectifs

Appuyer la Municipalité sur les aspects d'énergie, de climat et de durabilité.

Permettre l'émergence de **nouveaux projets**, notamment dans le cadre d'un Fonds communal.

Suivre l'élaboration et la mise en œuvre de la politique énergétique, climatique et de durabilité.

3 bonnes raisons de le faire

Dynamiser les politiques communales en la matière

Proactive plutôt que réactive, une commission est force de proposition et contribue à thématiser les enjeux d'énergie, de climat et de durabilité. Elle renforce la visibilité de ces thèmes.

Unir ses forces

La création d'une commission permet d'aller chercher des idées et des compétences auprès de personnes motivées et intéressées, issues d'horizons divers. Une commission intercommunale permet de mettre en commun les ressources et de mener à bien des projets sur un périmètre plus large.

Impliquer la population

Une commission consultative peut permettre de renforcer les liens avec la population. Cela permet de canaliser les demandes, de faire remonter les préoccupations et de favoriser l'émergence de projets initiés par la population.

Marche à suivre

1. Déterminer le périmètre (énergie/climat/durabilité) et les missions de la commission.
2. Déterminer la structure la plus adéquate (voir les détails de chaque option au verso):
   - Commission de la Municipalité;
   - Commission permanente du Conseil;
   - Commission liée à un Fonds (cf. **fiche** 2);
   - Commission consultative intercommunale.
3. Prévoir en particulier :
   - le nombre et la composition de membres la commission ;
   - le mode de désignation des membres ;
   - la durée de nomination (p. ex. une législature) ;
   - les compétences de la commission ;
   - le mode de fonctionnement (modes décisionnels, présidence, fréquence de réunions, etc.).
4. Adopter les modifications réglementaires/prendre les décisions nécessaires à la mise en place de la commission (cf. ci-contre).

Légende des icônes

Thème « Conditions cadre »
Axe « Réduire les émissions de GES »
Axe « S'adapter aux changements climatiques »
Temps de mise en œuvre
Complexité de mise en œuvre
Ressources nécessaires
Coordination intercommunale
Outils de communication

Description

Une commission communale ou intercommunale peut prendre différentes formes :

Commission de la Municipalité

Elle peut être composée de membres de la Municipalité, du Conseil communal ou général, de l'administration et de citoyen-ne-s. Elle est instituée par décision de la Municipalité et nommée par cette dernière.

Un règlement municipal vient idéalement préciser son cahier des charges, qui peut inclure : le suivi de la politique énergétique et climatique ; l'appui à la conception d'un Agenda 2030 ; l'étude préalable de préavis ou projets communaux et la formulation de recommandations ; la proposition de projets ou l'examen de projets émanant des citoyen-ne-s ; l'information et la mise en place d'actions pour favoriser la participation de la population (voir **fiche** ④).

Commission permanente du Conseil communal/général (art. 40a de la Loi sur les communes - LC)

Elle est composée uniquement de membres de ce dernier et est instituée par une modification du règlement du Conseil. Le cas échéant, il peut être intéressant de la rattacher à une commission préexistante (commission d'urbanisme p. ex.). Le nombre de ses membres, ainsi que ses tâches et compétences, sont précisées dans le règlement.

Elle peut avoir un rôle consultatif au même titre que la commission de la Municipalité, en particulier concernant l'étude préalable, systématique ou non, de projets de la Municipalité et la formulation de recommandations.

Commission du Fonds pour l'énergie, le climat et/ou le développement durable

Elle peut être composée de membres de la Municipalité, du Conseil communal, de l'administration communale et de citoyen-ne-s. Elle est instituée par le règlement communal mettant en place le fonds (voir **fiche** ②). Ses tâches se limitent à la gestion et à la promotion du fonds.

Commission consultative intercommunale

Une telle commission est à l'image d'une commission de la Municipalité, mais pour plusieurs communes. Il s'agit d'assigner à un-e membre de la Municipalité ou de l'administration la charge d'y représenter la Commune. La structure mise en place doit privilégier la flexibilité et la simplicité.

Dans les plus petites communes, le Canton encourage la création de commissions intercommunales, qui permettent de mettre les ressources en commun.

Soutien

Les communes peuvent faire appel aux personnes de contact pour les appuyer dans la démarche de mise en place d'une telle commission.

Exemples

Commission à l'échelle communale :

Bourg-en-Lavaux: commission de développement durable de la Municipalité

Vevey: commission permanente du Conseil communal (modification du règlement acceptée en mars 2021 par le Conseil).

Épalinges: commission consultative du fonds d'efficacité énergétique et de développement durable (instituée par l'article 8 du règlement du fond).

Commission Energie à l'échelle régionale :
La commission de l'Association de Développement Région Gros-de-Vaud, créée en 2016, est consultative et constituée d'experts en énergie et de représentants communaux. Elle offre plusieurs prestations et réalise plusieurs projets dont la création de fiches d'action énergie. Par exemples, la fiche "Commission" indiquant notamment les modèles de commission des communes de Rueyres, Daillens, Etagnière, Penthalaz et Jorat-Menthue.

Contact : **Eric Würsten,** energie@gros-de-vaud.ch – Tél. 021 881 22 37

Plus d'informations

Exemple de cahier des charges dans le Canton de Fribourg

Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les communes, édité par Coord21, l'association des collectivités publiques romandes engagées pour la durabilité

Personnes de contact

N. Reimann, DGE-DIREN
Info.energie@vd.ch – Tél. 021 316 95 50

R. Schweizer, DIT-BuD
remi.schweizer@vd.ch – Tél. 021 316 45 24

Annexe 4 : Inventaire des instances dédiées au développement durable dans les communes du district de Nyon

47 communes	14 communes sans instance dédiée au dév. durable ou à l'environnement
	26 communes ont au moins une instance environnement/dév. dur./climat
	7 communes ont 2 instances (une exécutive et une législative)

Commune	habitants	existe à la Municipalité	Commission Communale
Nyon	21720	Environnement et Energie (P. Wahlen), service plan climat & durabilité (D. Rosselat)	non
Gland	12260	DDD (Christine Girod-Baumgartner)	Energie
Rolle	6260	DDD (Cécile Rod)	oui (depuis 2022)
Prangins	4100	Environnement (Alice Durgnat) + service	non
Founex	3870	DDD + Environnement	Energie renouvelable
Coppet	3280	DDD (Thomas Marchand)	Développement Durable
Commugny	3000	Environnement (Christian Lowe)	Environnement, Mobilité et Energie
Arzier-Le Muids	2900	DDD (Nicolas Ray)	non mais trio avec Bassins, Le Vaud
St-Cergue	2750	non	non
Mont-sur-Rolle	2660	Energie & environnement	non
Crans	2335	DDD (collégial)	non
Mies	2165	Environnement (Claude Hilfiker)	Environnement
Genolier	1990	Energie & environnement (André Darmon)	non
Begnins	1930	Environnement	non
Eysins	1740	DDD (Raoul Sanchez)	non
Tannay	1640	DDD (Ninon Pulver Piccot)	Développement Durable
Perroy	1520	Environnement (forêts, cours d'eau)	non
Bassins	1460	non	non mais trio avec Arzier, Le Vaud
Trélex	1450	non	Climat - énergie - durabilité
Gilly	1430	non	non
Le Vaud	1360	Energie et biodiversité (Sébastien Humbert)	non mais trio avec Arzier, Bassins
Chavannes-de-Bogis	1340	Environnement (Stéphane Borella)	non
Chéserex	1250	Energie & environnement (Pascal Steimer)	non
Gingins	1250	non	non
Crassier	1170	DDD (Alexandre Legrain)	non
Vich	1155	Environnement et nature (Carol Wuersch)	non
Borex	1150	DDD (Boris Vetsch)	non
La Rippe	1140	non	non
Duillier	1130	non	non
St-George	1070	non	non
Givrins	1030	Biodiversité (Cyrille Grosjean)	non
Chavannes-des-bois	1000	non	non
Bogis-Bossey	850	Eaux et nature (Carole Zgraggen Linser)	non
Bursins	780	DDD (Laure Hauswirth)	non
Essertines-sur-Rolle	740	non	non
Dully	620	non	non
Luins	620	Environnement (Gilles Favre)	non
Signy-Avenex	585	Environnement/Ecologie (Bruno Dard)	non
Bursinel	500	non	non
Coinsins	500	non	non
Longirod	520	Environnement (Damien Richard)	non
Marchissy	480	DDD (Valérie Issumo)	non
Burtigny	380	non	non
Grens	400	non	non
Vinzel	375	non	non
Arnex-sur-Nyon	240	Environnement (Harold Koeneman)	non
Tartegnin	240	Energie & Environnement (Heidi Herzog)	non